

# Règlement

## ARTICLE 1 - ORGANISATION, DATES ET CHAMP D'APPLICATION

L'association sans but lucratif Ligue des familles, dont le siège social est établi à 1050 Ixelles, avenue Émile de Béco 109, enregistrée à la BCE sous le numéro 0888.366.085., organise ce concours sur le site web de La Ligue des familles et en informe le public via sa newsletter et ses réseaux sociaux.

Ce concours sera accessible entre le 21/02/2024 à 00h01 et le 06/03/2024 à 23h59. Les joueurs doivent être membres de la Ligue des familles et répondre à des questions de connaissance.

Les Prix seront constitués de 3 lots

Ce concours est régi par les normes établies dans le présent document. Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation inconditionnelle de toutes les dispositions du présent règlement, ainsi que de toute décision que l'organisateur pourra prendre.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert exclusivement à toute personne physique âgée de minimum 18 ans qui participe en son nom, possède une adresse email valable, réside en Belgique et est membre de la Ligue des familles en ordre de cotisation.

Si l'adresse de messagerie électronique communiquée par les participants durant le concours est supprimée ou n'est plus utilisée par ces participants, il leur appartient d'aviser l'organisateur de ses nouvelles coordonnées à l'adresse email [info@liguedesfamilles.be](mailto:info@liguedesfamilles.be).

## ARTICLE 3 - JEU-CONCOURS

### **Pour participer valablement au concours il convient de :**

- 1. Être membre de la Ligue des familles**
- 2. Répondre aux questions de connaissance sur le sujet du concours**

Le participant ne peut jouer qu'une seule fois.

## ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ

La Ligue des familles ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération et ses modalités devaient être partiellement ou totalement raccourcies, reportées, modifiées ou annulées.

Le présent concours n'est ni géré, ni parrainé par Facebook, ni Apple ou Google. En conséquence, aucune information transmise par les participants à la Ligue des familles ne sera communiquée à Facebook. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Ligue des familles ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit et des conséquences de tout virus ou bogue informatique.

#### **ARTICLE 5 – PRIX**

Les prix ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni transformables en espèces. Selon le prix mis en jeu, celui-ci pourra être transmis en main propre, par email, par voie postale ou récupéré en magasin 15 jours après la fin du concours.

- 1 x 1 bon de 150€ pour des vêtements d'allaitement Milk Away
- 1 x 1 bon de 150€ pour des vêtements seconde main Demain Sélection
- 2 x 1 transat Prémaman

#### **ARTICLE 6 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement sans aucune réserve ainsi que la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours.

#### **ARTICLE 7 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront définis par tirage au sort parmi ceux qui ont répondu correctement aux 2 question et correspondent aux conditions de participation.

#### **ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DROIT À L'IMAGE**

En participant à ce concours, vous consentez expressément au traitement informatisé de toutes les données communiquées à l'asbl Ligue des familles. La finalité du traitement est d'assurer le bon déroulement de ce concours ainsi que la désignation des gagnants. Si vous n'avez pas coché la case « Oui, je choisis explicitement de recevoir la newsletter de La Ligue des familles », vos données seront effacées dès la sélection des gagnants. Si vous faites partie des gagnants, vos données seront conservées dans le but de vous envoyer votre lot. Vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données notamment à des fins commerciales ou de marketing direct. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de modification de vos données, conformément au Règlement Général de Protection des Données.

#### **ARTICLE 9 – LOI ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

Le présent règlement est régi par le droit belge. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.